



La zone 30 lyonnaise : enquête



La zone 30 à Lyon, tant décriée par certains, plébiscitée par d'autres, est en train de se mettre en place tout doucement dans notre paysage lyonnais. Ce sont en effet près de 60% des habitants des quartiers concernés par cette zone 30 qui l'ont accueilli favorablement, et la municipalité doit désormais concrétiser ce nouveau schéma de circulation dans le centre ville de Lyon.

La zone englobe les quartiers suivants : Vieux Lyon (Lyon 5), Croix Rousse (Lyon 4), Pentès de la Croix Rousse (Lyon 1er), la Presqu'île en dehors des quais (Lyon 2). D'autres zones 30 plus ponctuelles verront également le jour sur la rive gauche du Rhône.

En quoi consiste la zone 30 ?

La zone 30 est un concept en vogue, notamment dans les villes qui souhaitent réduire la circulation automobile, en offrant en contrepartie des conditions plus agréables de circulation pour les modes doux que sont la marche à pied, le vélos et autres rollers. La vitesse y est donc limitée à 30 km/h, afin de se rapprocher le plus possible de celle des modes doux, pour atténuer la rupture qu'il existe avec les modes motorisés.

Mais une zone 30, ce n'est pas qu'un panneau, avec un espace pavé de bonnes intentions. C'est bien plus que cela. Dans une zone 30, la vitesse de 30 km/h doit être instinctive pour être respectable. Les zones 30 où il est insupportable de rouler à 30 pour tout automobiliste normalement constitué sont des zones 30 ratées.



Dans les zones 30, les trottoirs disparaissent peu à peu. Ou plutôt c'est la chaussée qui monte à la hauteur des trottoirs. Généralement, la voirie est rétrécie et d'un matériau spécifique : pavage, grenaillé, ... Tout cela pour donner à l'automobiliste une impression de vitesse élevée, même à basse vitesse. Ainsi, instinctivement, l'automobiliste lèvera le pied.

A gauche, une petite voie près de la station T3 « Reconnaissance - Balzac ». Les piétons peuvent traverser en tout point de la voie, il n'y a d'ailleurs pas de traversées piétonnes matérialisées.

A droite, une rue en presqu'île : pour y accéder, une bordure abaissée qui marque l'entrée d'un espace mixte où le piéton est roi. Les poteaux métalliques sont simplement présents pour éviter le stationnement sauvage.

Dans les zones 30, les traversées piétonnes ne sont pas matérialisées par des bandes blanches comme sur les voies courants. Elles peuvent être matérialisées par des clous métalliques, ou tout simplement non matérialisées.

Ci dessous, l'entrée de la zone 30 sur le quai des Célestins, et place Bellecour.



46 -



54



Autre mesure d'aménagement, qui n'est pas propre aux zones 30, mais que l'on voit souvent fleurir à Lyon dans les zones sensibles de centre ville. Ces aménagements dits en « oreilles de Mickey » servent à encadrer les places de stationnement, pour mieux les délimiter, et améliorer la visibilité au droit des carrefours.

Sortes de « bulbes » proéminents aux coins des rues, il suffit de passer une fois à pied dans ces carrefours pour en apprécier le confort.

Quelques plots métalliques ou bétons sont alors malheureusement obligatoires, sous peine de voir cet espace squatté pour du stationnement sauvage...



Et voici un exemple très réussi de carrefour de type « Zone 30 », non loin du théâtre des Célestins. Tout y est :

- > Carrefour resserré
- > traversées piétonnes cloutées
- > oreilles de trottoir avec visibilité excellente pour les usagers, et maîtrise du stationnement.
- > carrefour surélevé en « plateau » ralentisseur..
- > Pas de feux.

Zones 30 et zones limitées à 50 km/h, comment faire la différence ? La limite est-elle toujours bien claire pour les automobilistes ? Dans le but de clarifier les zones de transition, et parce que les seuls panneaux de signalisation verticale ne se suffisent pas à eux même, le Grand Lyon aménagement des sortes de « Portes d'entrée ». Elles sont là pour marquer clairement dans l'espace l'entrée de la zone « apaisée » autre nom que l'on pourrait donner aux zones 30.

Ci-dessous, la porte d'entrée du Quai Tilsit, dans le 2ème arrondissement. Contrairement à ce qu'affirment les détracteurs de la zone 30, elle n'entraîne pas forcément de diminution du nombre de voies, qui seraient synonymes d'affreux embouteillages. Ici, seuls la traversée piétonne va être réduite en longueur grâce à deux oreilles de Mickey, les stationnement va être maîtrisé, et les voies de circulation seront à peine réduites en largeur. Rien de bien scandaleux pour les automobilistes qui ont encore envie de venir circuler ici le samedi, malgré l'excellente desserte en transports en commun...





Autre arrondissement, autre exemple récent, encore en cours d'aménagement. Nous sommes dans le 4ème, au croisement du Bd de la Croix Rousse et de la Montée des Esses qui rejoint le 9ème.

A cet endroit, le carrefour était gigantesque en raison de la largeur importante du Bd de la Croix Rousse. Des travaux sont en cours pour modifier complètement sa géométrie, et le transformer en simple petit carrefour en « T », avec toujours deux voies de circulation, mais plus petites, et surélevées sur un plateau.

Le trafic ne sera pas pénalisé, mais simplement apaisé.

Beaucoup de carrefour vont « subir » le même sort à la Croix Rousse, où les piétons sont très nombreux à se déplacer. De plus, un regard attentif est porté à cette occasion pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.